Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique
Département des marchés
Unité Marchés

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Appui à la communication

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	262200
Date limite de remise des offres	11/12/2026 à 12:00 (heure de Martinique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique
Département des marchés
Acheteur : Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique
représentée par son **Directeur Général M. Yann ROUAULT**
Adresse : Siège de Place d'Armes
97210 LAMENTIN

Conformément à l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés des organismes de sécurité sociale, la CGSSM applique la législation et la réglementation relatives aux conditions de passation et d'exécution des marchés publics telles que prévues au Code de la commande publique (CCP).

- **Profil acheteur :**

La Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) utilise la plateforme de dématérialisation : https://www.marches-publics.gouv.fr pour :

- Le dépôt du Dossier de Consultation (DC) ;
- Le retrait du DC dématérialisées par les candidats ;
- La communication et l'échange d'informations (questions) avec les candidats ;
- Le dépôt des candidatures et des offres des soumissionnaires.

Pour toute information complémentaire sur le retrait du DC dématérialisé, les demandes d'information et le dépôt des candidatures et des offres, veuillez-vous rendre sur la plateforme : https://www.marches-publics.gouv.fr.

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Appui à la communication**

La CGSS de la Martinique recherche un ou plusieurs prestataires spécialisés en communication : institutionnelle, produit, web, événementiel, RP, PLV...
Le but est de sous-traiter des dossiers dont le cadre est défini par la CGSS Martinique : objet, objectifs, cibles, enveloppe budgétaire, périodes...
Ces dossiers peuvent être à visée externe et/ou interne.

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Appui à la communication
Acheteur	Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique représentée par son **Directeur Général Monsieur Yann ROUAULT**
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire par lot
Structure	Alloti (4 lots)
Lieu d'exécution	Siège de Place d'Armes, centres et antennes de la CGSS de la Martinique, et tout lieu en Martinique désigné par l'acheteur.
Durée	3 ans
Développement durable	Clause environnementale
Social	Clause sociale
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Variation des prix	Révisables
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement :**

Le présent marché est alloti. Il est décomposé en 4 lots, chacun faisant l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum fixé sur la durée totale du marché :
- Lot n°1 : Campagnes, actions de communication et mandat presse - **montant maximum : 600 000 € HT** ;
- Lot n°2 : Événements externes et/ou internes, décoration et animation - **montant maximum : 700 000 € HT** ;
- Lot n°3 : Publicité sur le lieu de vente (PLV) print - **montant maximum : 150 000 € HT** ;
- Lot n°4 : Publicité sur le lieu de vente (PLV) numérique ou dynamique - **montant maximum : 200 000 € HT**.

Le montant maximum de l'ensemble des lots s'élève à 1 650 000 € HT. Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots et se voir attribuer plusieurs lots. Une offre distincte est remise pour chaque lot.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

La présente consultation est passée en appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. Elle donne lieu, pour chaque lot, à la conclusion d'un accord-cadre exécuté par bons de commande, en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr .

- **Nomenclature :**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code CPV	Libellé CPV
79340000-9	Services de publicité et de marketing (code principal)
79341400-0	Services de campagnes publicitaires (lot n°1)
79416000-3	Services de relations publiques (lot n°1)
79952000-2	Services d'organisation d'événements (lot n°2)
79342200-5	Services de promotion (lots n°3 et n°4)
22462000-6	Matériel publicitaire (lot n°3)
32320000-2	Matériel de télévision et audiovisuel (lot n°4)

- **Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) :**

Les candidats ne peuvent pas compléter le cahier des clauses techniques particulières.

- **Suivi de l'exécution technique de la prestation :**

Le suivi de l'exécution technique de la prestation, objet de la présente consultation, est assurée au sein de la **Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique.**

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

- **Variantes :**

Conformément à l'article R.2151-8-1°-a du Code de la commande publique, les variantes sont interdites.

- **Confidentialité et mesures de sécurité :**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

- **Durée du contrat et délais d'exécution :**

La durée du contrat ainsi que le délai d'exécution des prestations sont fixés à l'article 4 du cahier des clauses administratives particulières.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le règlement de la consultation (RC)
- l'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières éventuelles, par lot
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles
- le bordereau de prix unitaires (BPU), par lot
- le cadre de réponse valant mémoire technique, par lot
- la déclaration sur l'honneur type remise par la CGSSM
- les annexes du CCTP (briefs des lots n°1 et n°2, modèles de grilles tarifaires)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante :https://www.marches-publics.gouv.fr. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution ; toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution du marché, conformément à l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique et à l'article 7 du CCAP.
Pour un même lot, il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membre de plusieurs groupements (article R. 2142-21 du même code).

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

 - **Pièces de la candidature**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Documents	Descriptif
Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise	
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Déclaration sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur type remise par la CGSSM pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).
E-DUME	Ou compléter un formulaire E-DUME (qui se substitue à la DC1 et à la DC2) via https://dume.chorus-pro.gouv.fr
Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références fournitures et services	Liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années en lien avec le ou les lots concernés (campagnes de communication, événements, PLV print ou numérique) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

- **Pièces de l'offre**

Les candidats devront remettre les pièces suivantes :

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES CANDIDATS
L'Acte d'engagement (AE) et ses annexes financières éventuelles, *par lot, cadre joint à compléter, signer et dater par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des entreprise(s).*
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles, *accepté sans modification*
Le bordereau de prix unitaires (BPU), *par lot, à compléter sans modification, signer et dater*
Le cadre de réponse valant mémoire technique, *par lot, à compléter sans modification, signer et dater par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des entreprise(s) ; ce document servira à l'analyse des offres des candidats*
L'offre technique du candidat, comprenant pour chaque lot les éléments demandés à l'article 8 du CCTP : - Lot n°1 : un calendrier de réalisation en jours commun aux deux projets du brief (annexe 1) ; une note de présentation de la stratégie et du concept pour l'enveloppe basse et une pour l'enveloppe haute (2 pages maximum chacune) ; un devis détaillé pour chacune de ces enveloppes (2 pages maximum chacun) ; la grille tarifaire (annexe 2) ; le catalogue des prestations ; la présentation de l'équipe et de ses qualifications ; la présentation des interlocuteurs dédiés ; une note explicative de la marge pratiquée et de ses modalités d'application ; - Lot n°2 : une note stratégique et du concept créatif de 5 pages maximum en réponse au brief (annexe 3) ; un planning détaillé ; un devis détaillé ; la grille tarifaire ; - Lots n°3 et n°4 : le catalogue des offres et la grille tarifaire (annexe 4 pour le lot n°3, annexe 5 pour le lot n°4) indiquant les délais de fabrication et de livraison ; - Pour tous les lots : une note environnementale de 2 pages maximum présentant les engagements du candidat au regard des sous-critères environnementaux du lot.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) ainsi que :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'anti spam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

- **Modalités d'envoi ou de remise des plis :**
 - Présentation des documents de l'offre

Pour chacun des documents constituant le dossier de consultation (DC), la règle de nommage suivante a été arrêtée :

- Numéro du dossier de consultation + numéro du lot + nom de la pièce ;

Exemple pour l'acte d'engagement (AE) du lot n°1 : « 262200L1AE ».

La même logique de nommage serait respectée par l'opérateur économique pour les fichiers créés par celui-ci et figurant dans son dossier d'offre et de candidature.

 - Transmission des documents

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Le dossier électronique doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (UTC-04:00) Martinique. La transmission sera considérée « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Par ailleurs si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

 - Transmission de la copie de sauvegarde

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Siège de Place d'Armes
Hall 3 ; Niveau -1 ; Couloir 6
97210 LAMENTIN Cedex 02
Contact : Département Marchés
Téléphone : 0596665101
Courriel : marchespublics@cgss-martinique.fr
Seules les copies de sauvegarde peuvent être transmises à cette adresse.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Opérateurs économiques distincts :**

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Sélection des candidatures :**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

- **Attribution des marchés :**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu, pour chaque lot, à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont jugées lot par lot. Pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous. Conformément à l'article L. 2152-7 du Code de la commande publique, un critère prend en compte les caractéristiques environnementales de l'offre. En cas de divergence, les critères et pondérations du présent règlement prévalent sur ceux figurant dans le CCTP.

Lot n°1 - Campagnes, actions de communication et mandat presse	**Pondération**
1.-Prix des prestations (jugé sur la grille tarifaire, le BPU, la marge et les devis du brief - annexes 1 et 2 du CCTP)	**45 %**
Sous-critère 1.1-Grille tarifaire du catalogue de prestations	25 %
Sous-critère 1.2-Marge pratiquée (marge sur achat d'espace, marge mandat presse et marge agence)	10 %
Sous-critère 1.3-Devis de l'enveloppe budgétaire basse (brief - option à 5 000 €)	5 %
Sous-critère 1.4-Devis de l'enveloppe budgétaire haute (brief - option à 20 000 €)	5 %
2.-Valeur technique (jugée sur le cadre de réponse et les notes remises en réponse au brief)	**35 %**
Sous-critère 2.1-Adéquation avec le contexte et les annexes fournis	15 %
Sous-critère 2.2-Développement d'une stratégie innovante	5 %
Sous-critère 2.3-Facilité de mise en œuvre	5 %
Sous-critère 2.4-Catalogue des prestations proposées (nombre de prestations, diversité de leur nature)	5 %
Sous-critère 2.5-Interlocuteurs privilégiés dédiés (nombre, fonction et mission)	2,5 %
Sous-critère 2.6-Équipe dédiée à la réalisation des prestations	2,5 %
3.-Délais de mise en œuvre des actions (délais indiqués dans la grille tarifaire et au cadre de réponses)	**10 %**
4.-Performance environnementale (jugée sur le cadre de réponses)	**10 %**
Sous-critère 4.1-Écoconception des supports et des campagnes (papier recyclé ou labellisé, impression locale, encres à faible impact, réduction des impressions, sobriété numérique des contenus et des sites)	6 %
Sous-critère 4.2-Mesure et réduction de l'impact environnemental des actions (recours à des fournisseurs locaux, mesure de l'empreinte carbone, labels et engagements RSE du candidat)	4 %

Lot n°2 - Événements externes et/ou internes, décoration et animation	Pondération
1.-Prix des prestations (jugé sur le devis du brief - annexe 3 du CCTP – BPU et la grille tarifaire)	**40 %**
Sous-critère 1.1-Devis détaillé	25 %
Sous-critère 1.2- BPU et Grille tarifaire	15 %
2.-Valeur technique (jugée sur le cadre de réponses et la note stratégique remise en réponse au brief)	**40 %**
Sous-critère 2.1-Adéquation avec le contexte et les annexes fournis	25 %
Sous-critère 2.2-Développement d'une stratégie innovante (originalité du concept : 4 % ; pertinence de l'innovation au regard du public cible, des objectifs et du contexte institutionnel : 6 %)	10 %
Sous-critère 2.3-Facilité de mise en œuvre	5 %
3.-Délais de mise en œuvre des actions (jugés sur le cadre de réponses et le planning détaillé de l'événement)	**10 %**
4.-Performance environnementale (jugée sur le cadre de réponses)	**10 %**
Sous-critère 4.1-Écoconception de l'événement (réduction et tri des déchets, vaisselle réutilisable, traiteur local et de saison, décoration et mobilier réemployés, gestion des surplus alimentaires)	6 %
Sous-critère 4.2-Choix du lieu et mobilité des participants (accessibilité en transports en commun, covoiturage, proximité, mesure de l'impact de l'événement)	4 %

Lot n°3 - Publicité sur le lieu de vente (PLV) print	Pondération
1.-Prix des prestations (jugé sur la grille tarifaire et le BPU - annexe 4 du CCTP)	**40 %**
2.-Catalogue des offres	**40 %**
Sous-critère 2.1-Diversité de l'offre (variété des supports, formats, matières et usages ; contextes d'utilisation : intérieur, extérieur, événementiel, accueil)	20 %
Sous-critère 2.2-Modularité et adaptabilité (supports personnalisables, réutilisables, évolutifs, démontables, multi-usages)	10 %
Sous-critère 2.3-Qualité de conception (esthétique, robustesse, ergonomie, facilité d'installation et d'entretien)	10 %
3.-Délais (délais indiqués dans la grille tarifaire et dans le cadre de réponses)	**10 %**
Sous-critère 3.1-Délai de mise en œuvre	5 %
Sous-critère 3.2-Délai de livraison	5 %
4.-Performance environnementale (jugée sur le cadre de réponses)	**10 %**
Sous-critère 4.1-Matériaux et procédés de fabrication (matériaux recyclés ou recyclables, labels FSC/PEFC, encres à faible impact, supports réutilisables)	5 %
Sous-critère 4.2-Fabrication locale et fin de vie des supports (réduction des transports, reprise et recyclage des supports usagés)	5 %

Lot n°4 - Publicité sur le lieu de vente (PLV) numérique ou dynamique	Pondération
1.-Prix des prestations (jugé sur la grille tarifaire et le BPU- annexe 5 du CCTP)	**40 %**
2.-Catalogue des offres	**40 %**
Sous-critère 2.1-Variété des dispositifs (écrans, totems, bornes interactives, affichage LED, casques VR, vidéo projection...)	12,5 %
Sous-critère 2.2-Modularité et personnalisation (contenus, formats, habillage, scénarisation)	7,5 %
Sous-critère 2.3-Qualité technologique (résolution, interactivité, connectivité, compatibilité logicielle)	10 %
Sous-critère 2.4-Facilité d'installation et d'utilisation (ergonomie, maintenance, accessibilité pour les utilisateurs)	7,5 %

Sous-critère 2.5-Clarté et lisibilité du catalogue (présentation, visuels, fiches techniques, cas d'usage)	2,5 %
3.-Délais (délais indiqués dans la grille tarifaire et le cadre de réponses)	**10 %**
Sous-critère 3.1-Délai de mise en œuvre	5 %
Sous-critère 3.2-Délai de livraison	5 %
4.-Performance environnementale (jugée sur le cadre de réponses)	**10 %**
Sous-critère 4.1-Sobriété énergétique des dispositifs (consommation électrique, classe énergétique, mise en veille et programmation automatique)	5 %
Sous-critère 4.2-Durabilité, réparabilité et fin de vie (durée de garantie, disponibilité des pièces détachées, reprise et recyclage des équipements - filière DEEE)	5 %

Modalités de calcul des notes :

Chaque offre reçoit, pour le lot concerné, une note sur 100 points égale à la somme des notes obtenues pour chaque sous-critère ou critère.
Prix : Note = pondération × (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre examinée). Pour les grilles tarifaires, le montant retenu est la somme des prix renseignés, chaque ligne étant prise une fois (prix maximum unitaire ou, à défaut, prix forfaitaire pour le lot n°1 ; tarif unitaire TTC pour les lots n°3 et n°4). Pour les devis, le montant retenu est le montant total TTC. Une ligne non renseignée rend l'offre irrégulière.
Marge (lot n°1) : le taux retenu est la moyenne des trois taux de marge renseignés. Note = pondération × (taux le plus élevé - taux examiné) / (taux le plus élevé - taux le plus bas) ; si tous les taux sont égaux, chaque offre obtient la note maximale.
Délais : Note = pondération × (délai le plus court / délai de l'offre examinée), le délai retenu étant la moyenne des délais indiqués en jours ouvrés.
Critères techniques, catalogue et performance environnementale : chaque sous-critère est apprécié comme suit et la note est obtenue par application du coefficient à sa pondération : très satisfaisant 1 ; satisfaisant 0,7 ; peu satisfaisant 0,4 ; insuffisant 0,1 ; absence de réponse 0.
Les notes sont arrondies à deux décimales. En cas d'égalité, l'offre ayant obtenu la meilleure note au critère n°2 est classée en premier.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- **Constat de discordance :**

En cas de discordance constatée dans une offre les indications portées dans l'acte d'engagement, prévaudront sur toutes autres indications.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Sous détail de prix :**

L'acheteur se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous-détails des prix qu'il estimera nécessaire lors de l'examen des offres.

- **Suite à donner à la consultation :**

Pour chaque lot, l'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours à compter de la date de dépôt du courrier de demande de pièces sur le profil d'acheteur, Sauf circonstances exceptionnelles (réponses tardives des organismes, adresse courriel erroné, …).

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : marchespublics@cgss-martinique.fr

- **Voies et délais de recours**

Le contrat étant un contrat de droit privé, les recours ouverts aux candidats relèvent du juge judiciaire :

- un référé précontractuel, jusqu'à la signature du contrat, devant le président du tribunal judiciaire (articles 2 à 10 de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 et articles 1441-1 et suivants du Code de procédure civile) ;
- un référé contractuel, après la signature du contrat, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou, à défaut, de six mois à compter du lendemain de la conclusion du contrat (articles 11 à 20 de la même ordonnance) ;
- une action en contestation de la validité du contrat devant le tribunal judiciaire, dans les conditions du droit commun.

Les recours sont portés devant le :

Tribunal Judiciaire
35 Boulevard du Général de Gaulle
BP 633
97200 Fort-de-France

Téléphone : 0596 48.41.41
Courriel : gug.fort-de-france@justice.fr
Courriel : accueil-fort-de-france@justice.fr
Site internet : https://www.justice.gouv.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par

l'acheteur (dpo@cgss-martinique.fr), ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021